

FEAO

Programme pour la
Facilitation des Echanges
en Afrique de l'Ouest



JUIN 2022 BULLETIN

Contenu

Actualités régionales

Formation fonctionnelle au SIGMAT au Ghana, en Gambie et au Nigéria.....	2
L'UEMOA lance l'initiative de mesure de la performance aux frontières terrestres avec l'appui du programme FEAO	3
Fiche d'information sur les principales réalisations du programme FEAO	4
Le programme FEAO produit une nouvelle vidéo sur les CNFE en Afrique de l'Ouest.....	5
Le GIZ organise un atelier stratégique au Sénégal	6

Actualités

Benin.....	7
Côte d'Ivoire.....	8
Niger.....	14
Togo.....	15

A propos du programme FEAO

Le Programme pour la Facilitation des Echanges en Afrique de l'Ouest (FEAO) est une initiative menée par de multiples partenaires de développement qui vise à améliorer les mesures de facilitation des échanges existantes en Afrique de l'Ouest. Le programme vise à réduire les délais et les coûts des échanges commerciaux à la charge du secteur privé, notamment en améliorant la circulation des marchandises le long de certains corridors et en soutenant les petits commerçants - y compris les femmes et d'autres parties prenantes clés - avec des réformes et des programmes de facilitation du commerce.

Le programme FEAO rassemble des partenaires clés du développement, notamment l'Union européenne, l'USAID, le gouvernement du Royaume des Pays-Bas et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, afin d'aider les pays de la région et les organismes régionaux (les commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA) à mettre en œuvre une combinaison d'interventions et de mesures ciblées. Le programme FEAO est géré par le Groupe de la Banque mondiale et l'Agence allemande de coopération pour le développement (GIZ) - les partenaires d'exécution du programme - sous la supervision et les orientations stratégiques d'un Comité de Pilotage, présidé par la Commission de la CEDEAO avec l'appui de la Commission de l'UEMOA en charge de la Vice-Présidence dudit Comité.

FINANCÉ PAR



Ministry of Foreign Affairs of the
Netherlands



MIS EN ŒUVRE PAR



WORLD BANK GROUP
THE WORLD BANK IFC International
Finance Corporation



Formation fonctionnelle au SIGMAT au Ghana, en Gambie et au Nigéria



SIGMAT est un projet d'interconnexion douanière de la CEDEAO qui vise à améliorer l'intégration régionale en automatisant les procédures de transit dans l'union. Le module SIGMAT permet des échanges de données électroniques entre les systèmes douaniers, ce qui facilite et sécurise le mouvement des marchandises à travers les différents corridors commerciaux de la région en fournissant des informations numériques précises aux agents des douanes sur les marchandises en transit d'un État à un autre.

Le programme de Facilitation des Échanges en Afrique de l'Ouest (FEAO) promeut SIGMAT grâce au transport efficace de marchandises dans des corridors commerciaux sélectionnés:

- La douane de Côte d'Ivoire est connectée (par la route et le rail) à la douane du Burkina Faso
 - La douane du Burkina Faso est connectée avec celle de la Côte d'Ivoire, le Togo et le Niger
 - La douane du Togo est reliée à celle du Burkina Faso et au Niger
 - La douane du Niger est reliée à celle du Burkina Faso et au Nigeria
- n.b. Tous ces pays partagent le même système douanier, SYDONIA

En juin 2021, lors d'une réunion de la CEDEAO, le Ghana a exprimé son souhait d'être connecté avec d'autres pays. Le premier pays sera la Côte d'Ivoire. Étant donné que les systèmes douaniers du Ghana sont différents des systèmes SYDONIA, le Ghana a eu besoin d'un certain développement informatique afin de rendre les échanges électroniques possibles. Une réunion technique d'une semaine a été organisée en novembre 2021 au Ghana. La deuxième réunion, une réunion de spécification, s'est tenue au Ghana en avril 2022.

Une équipe des douanes ghanéennes est attendue à Abidjan dans la première semaine de juillet 2022 pour discuter de certaines questions techniques et juridiques et décider d'un chronogramme de mise en œuvre. La connexion sera lancée fin 2022.

L'UEMOA lance l'initiative de mesure de la performance aux frontières terrestres avec l'appui du programme FEAO



Le 11 mai a marqué le lancement officiel par la Commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), avec l'appui du Programme pour la Facilitation des échanges en Afrique de l'Ouest (FEAO), de l'initiative de mesure de la performance aux frontières terrestres. Cette initiative s'inscrit dans le cadre plus large des efforts de facilitation des échanges déployés par la Commission pour améliorer les capacités de suivi de la performance des agences opérant aux frontières terrestres dans la zone UEMOA. Une fois qu'elle sera pleinement opérationnelle, l'initiative aidera les autorités frontalières à repérer les goulets d'étranglement aux points de traversée des frontières qui ralentissent les mouvements de marchandises tout en permettant de renforcer la transparence et l'efficacité des opérations.

Organisée avec l'aide de spécialistes du programme FEAO, cette session virtuelle d'un jour a rassemblé au total 47 participants de sept États membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Niger, Sénégal et Togo) représentant les Comités nationaux de facilitation des échanges (CNFE), les Douanes et les associations de transport. Plusieurs ministères gouvernementaux – notamment du Commerce, des Transports et de l'Agriculture – ont également pris part à l'événement.

L'atelier a commencé officiellement avec le discours de bienvenue du Commissaire en charge du Département du Marché Régional et de la Coopération à l'UEMOA, le Professeur Filiga Michel Sawadogo, et les remarques liminaires de la Directrice du commerce à l'UEMOA, Mme Rose Kabran.

L'atelier visait à :

- Présenter la matrice et les éléments techniques aux acteurs des États membres de l'UEMOA ;

- Renforcer les capacités des participants dans le domaine de la mesure de la performance ;
- Elaborer un avant-projet de matrice de mesures de la performance ;
- Convenir d'un plan d'action et d'un calendrier pour les prochaines étapes.

Au cours des séances techniques, les participants ont examiné les objectifs, les résultats, les activités, ainsi que le calendrier et les modalités de mise en œuvre de l'initiative. Des présentations ont été faites sur la mesure de la performance, en particulier sur la formulation des objectifs, la définition d'indicateurs objectivement vérifiables (tels que le temps de dédouanement et le niveau de satisfaction des usagers/ clients) et l'identification des sources de vérification. Un avant-projet de matrice de mesure de la performance aux frontières terrestres de l'UEMOA dans le domaine de la facilitation des échanges a ensuite été élaboré par les participants, qui sont par ailleurs convenus d'un plan d'action pour guider les efforts à mener au titre de l'initiative dans les prochains mois.

Dans l'ensemble, l'atelier a été bien reçu par les participants qui ont salué le travail accompli par la Commission de l'UEMOA et le programme FEAO pour assurer que la session se déroule bien et produise des résultats. S'agissant des prochaines étapes, les participants ont recommandé que deux ateliers sur la conception de la matrice de mesure de la performance soient organisés ultérieurement en mode virtuel, et qu'ils soient complétés par un atelier sur le terrain avant la fin du troisième trimestre 2022.

Depuis le lancement du programme FEAO, l'UEMOA, qui copréside le Comité de pilotage, apporte son appui à la CEDEAO pour assurer la supervision et l'orientation stratégique du programme.

Fiche d'information sur les principales réalisations du programme FEAO

Le Programme pour la Facilitation des échanges en Afrique de l'Ouest (FEAO) a publié récemment une fiche d'information (en anglais, français et portugais) sur les principaux impacts du programme depuis son lancement en 2018.

Outre plusieurs exemples de la manière dont le programme contribue, avec l'aide d'organismes régionaux et d'autres partenaires de développement, à améliorer les échanges dans toute l'Afrique de l'Ouest, ce document met en lumière les effets transformateurs que le programme a eus sur les mesures et les réformes engagées pour faciliter les échanges à l'échelon national et le long des corridors.



Parmi les principales réalisations appuyées par le programme, citons :

- la création du Comité régional de facilitation des échanges (CRFE) de la CEDEAO pour faciliter la coordination des comités nationaux de facilitation des échanges (CNFE) dans toute l'Afrique de l'Ouest ;
- la création de cinq sous-comités des CNFE sur le commerce et le genre – au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Niger et au Nigeria – chargés d'intégrer la notion de genre dans l'agenda commercial national ;
- le respect par les États membres de la CEDEAO de leurs obligations au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) avec l'Organisation mondiale du commerce. L'observation des règles de l'AFE contribuera à réduire le coût global et le temps nécessaire au commerce dans la région ;
- le lancement et la mise en œuvre concrète du Système Interconnecté de Gestion des Marchandises en Transit (SIGMAT), système informatique conçu pour interconnecter les systèmes douaniers à travers la région qui permet le partage efficace et le traitement transparent des informations sur les marchandises entre les pays ;
- l'appui au renforcement des mesures sanitaires et phytosanitaires à l'échelon national grâce à l'introduction et au déploiement de certificats phytosanitaire électronique (ePhyto), une solution dématérialisée conçue pour faciliter des échanges sûrs et efficaces ;
- la conduite de plusieurs évaluations sur les petits commerçants transfrontaliers destinées à recueillir des éléments factuels sur le commerce et le genre en Afrique de l'Ouest. Les résultats aideront à surmonter les principaux obstacles à la facilitation des échanges rencontrés par les femmes qui pratiquent le petit commerce le long des corridors, notamment en ce qui concerne l'accès aux marchés et la lourdeur des procédures de douane et de contrôle aux frontières.

A l'avenir, le programme FEAO continuera d'apporter son appui aux partenaires pour promouvoir des mesures de facilitation des échanges qui soient inclusives, ciblées et transposables à plus grande échelle.

[Cliquez ici pour en savoir plus sur les réalisations présentées dans la fiche d'information](#)

Le programme FEAO produit une nouvelle vidéo sur les CNFE en Afrique de l'Ouest



Le programme pour la Facilitation des échanges en Afrique de l'Ouest (FEAO) et les partenaires de mise en œuvre ont produit récemment une petite vidéo qui offre un excellent aperçu des Comités nationaux de facilitation des échanges (CNFE) et qui explique ce que sont ces comités et en quoi ils jouent un rôle important dans la facilitation des échanges.

En Afrique de l'Ouest, le commerce reste un moteur essentiel de croissance pour la plupart des pays ; pourtant les transactions commerciales sont souvent rendues très compliquées par des barrières non tarifaires liées notamment à la lourdeur des procédures douanières, à l'insuffisance des infrastructures et au caractère inadapté ou confus des règles et réglementations commerciales. Cette vidéo met en lumière le rôle essentiel de plateforme pluripartite que jouent les CNFE pour promouvoir les mesures de facilitation des échanges. En renforçant la collaboration et la coordination interagences, les CNFE contribuent à éliminer les procédures complexes et à éviter la duplication des efforts, ce qui permet de réduire considérablement les délais et les coûts commerciaux.

En renforçant les moyens d'action des CNFE dans toute l'Afrique de l'Ouest, le programme FEAO favorise la mise en place de mesures plus efficaces et innovantes qui facilitent concrètement les échanges à l'échelon national, tout en contribuant à renforcer l'intégration régionale grâce à des plateformes telles que le Comité régional de facilitation des échanges de la CEDEAO.

Regardez la vidéo pour en apprendre davantage sur les CNFE et la facilitation des échanges en Afrique de l'Ouest

Le GIZ organise un atelier stratégique au Sénégal



Du 26 au 28 avril, le GIZ a organisé à Saly, au Sénégal, un atelier conçu pour examiner les objectifs stratégiques du programme tout en aidant l'équipe à définir une vision et une compréhension partagées. L'étude du thème de l'alignement comme outil efficace de gestion de la qualité et du changement visait à encourager la mise en commun des leçons de l'expérience, qu'il s'agisse de connaissances techniques ou de savoir-faire organisationnel. Concrètement, la formation s'articulait autour des objectifs suivants :

- identifier des modalités efficaces pour bien exécuter le programme ;
- examiner différents futurs scénarios et leur impact sur l'exécution du programme ;
- explorer les moyens de renforcer d'éventuels partenariats avec des partenaires et des acteurs internes ou externes ;
- promouvoir une culture forte, fondée sur un esprit d'équipe international, interfonctionnel et non hiérarchique ; et
- planifier les prochaines étapes.

L'atelier a débuté par une allocution de bienvenue et un exposé liminaire de la responsable de la composante GIZ du programme FEAO, Mme Barbara Rippe. La séance de groupe qui a suivi a donné lieu à des échanges fructueux sur les attentes individuelles et collectives des participants, qui ont nourri les débats sur les points forts et les points faibles du programme. Les participants ont été encouragés à faire part de leurs réalisations personnelles et ont mis en lumière certaines réussites du programme, notamment:

- l'amélioration de la coordination des États membres de la CEDEAO ;
- l'adoption de plusieurs textes douaniers au sein de la CEDEAO ;
- la création d'un Comité régional de facilitation des échanges (CRFE) au sein de la CEDEAO ;
- le déploiement réussi de SIGMAT le long du corridor Dakar-Bamako ;
- le renforcement du Schéma de libéralisation des échanges (SLE) de la CEDEAO et la création d'un site web du SLE ; et
- les activités de renforcement des capacités des Douanes, de l'administration fiscale et du secteur privé.

À la fin de l'atelier, les participants ont travaillé ensemble:

- à la définition des principes et des fondements de base des stratégies pour les différents futurs scénarios ;
- à l'établissement d'un cadre de référence pour le Programme d'intégration régionale de la CEDEAO (WATIP II) ;
- à la préparation d'une analyse SWOT / tendancielle qui prenne en considération les structures, le personnel, les collaborations et les ressources en place ; et
- à la formulation de stratégies qui permettent de gérer efficacement les différents scénarios, notamment en définissant des objectifs ambitieux, des indicateurs/mesures et des cibles pour l'avenir.



Le Bénin se dote d'un Comité national de facilitation des échanges



Le gouvernement béninois, avec le soutien du Programme pour la Facilitation des échanges en Afrique de l'Ouest (FEAO), a signé un décret interministériel portant officiellement création du Comité national de facilitation des échanges (CNFE) dans le cadre de ses obligations au titre de l'Accord de facilitation des échanges (AFE) conclu avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le CNFE jouera un rôle central dans la coordination de la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges et d'autres initiatives connexes visant notamment à renforcer les partenariats public-privé et à soutenir les efforts du gouvernement pour moderniser et simplifier les procédures commerciales dans le pays.

Le comité nouvellement créé comprend les organes suivants:

- un comité d'orientation stratégique,
- un comité technique,
- des groupes de travail techniques chargés de prendre en compte la dimension de genre, la facilitation des échanges et la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)

La signature du décret a été précédée par une série de rencontres et de séances de consultation avec les principaux acteurs, notamment le ministère du Commerce et de l'Industrie, le Comité de facilitation des échanges de la Direction générale des douanes, le ministère des Affaires sociales et de la microfinance (en charge des questions de genre) et le secteur privé.

Dans la foulée de ces consultations, l'équipe du programme FEAO a organisé, entre autres initiatives dans le pays, un atelier pour renforcer les capacités institutionnelles des CNFE (sur la base du modèle de maturité du programme FEAO). Cette session a aidé le gouvernement à arrêter les priorités et les mesures à prendre, à se familiariser davantage avec les meilleures pratiques internationales, et à réitérer l'engagement à prendre en compte la dimension de genre dans les réformes de facilitation des échanges.

La structure de ce nouveau cadre garantit la cohérence institutionnelle en matière de facilitation des échanges, et elle tient compte des aspects liés à l'AFE, au protocole sur le commerce des marchandises dans la ZLECAf, ainsi qu'à la dimension de genre dans le contexte des échanges transfrontaliers.

Grâce au soutien continu du programme FEAO, le Bénin rejoint la liste des pays d'Afrique de l'Ouest qui opèrent conformément aux meilleures pratiques internationales. Le CNFE nouvellement créé aidera le Bénin à progresser dans la mise en application de procédures simplifiées, harmonisées et plus inclusives pour les échanges internationaux.



L'équipe de Côte d'Ivoire renforce les capacités du CNFE

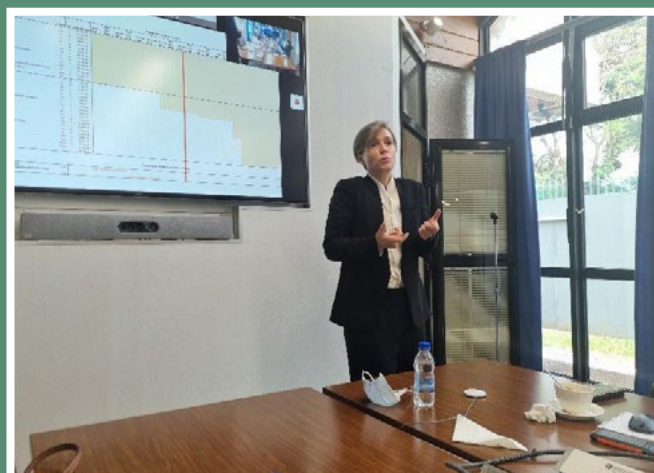
Du 20 au 26 mars, le programme FEAO a entrepris de renforcer le rôle du Comité national de facilitation des échanges (CNFE) de Côte d'Ivoire, ainsi que les capacités dont il dispose pour mettre en œuvre et coordonner efficacement les politiques de facilitation des échanges.

Le 21 mars, le programme FEAO a organisé en Côte d'Ivoire un atelier qui a réuni les membres du CNFE et des représentants de la Direction du commerce extérieur et du ministère du Commerce. L'objet de cet atelier était d'examiner les priorités opérationnelles du plan d'action du CNFE – établi en collaboration avec le programme FEAO suite à l'exercice d'auto-évaluation de la maturité – et d'adopter une méthodologie de travail pour les mettre en œuvre dans le respect des engagements pris dans le cadre de l'AFE conclu avec l'OMC et de la ZLECAf.

En mai, le programme FEAO a travaillé avec les membres du CNFE à la formulation et à la validation de la stratégie sur le genre, une étape cruciale dans le sens de la prise en compte de la dimension de genre dans le fonctionnement du CNFE et dans les réformes de facilitation des échanges à l'échelon national. Durant la session, des équipes chargées de mettre en œuvre les activités du plan d'action principal ont été constituées. Des ateliers ont été organisés ultérieurement avec quatre groupes de travail pour finaliser le plan de travail du CNFE autour des thèmes suivants :

- accès à l'information et automatisation ;
- simplification et rationalisation des procédures ;
- partenariat public-privé et programmes de mise en conformité ;
- coopération et dialogue interagences ;
- le thème traité par chaque groupe de travail porte sur plusieurs dispositions de la Catégorie C de l'AFE qui présentent des points de convergence du point de vue de leur mise en œuvre technique.

Le programme FEAO continuera d'apporter un soutien technique au CNFE de Côte d'Ivoire au fur et à mesure des progrès réalisés pour assurer que les réformes de facilitation des échanges se traduisent par des améliorations mesurables dans le pays.





Avancement de la mise en œuvre d'ePhyto en Côte d'Ivoire



La Côte d'Ivoire a marqué des avancées importantes dans la mise en œuvre de mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de nature à faciliter les échanges transfrontaliers en les rendant plus rapides, plus sûrs et moins complexes.

En mars, l'équipe du programme FEAO a encouragé la mise à l'essai en situation réelle de la solution ePhyto, un système électronique conçu pour accélérer l'échange de certificats phytosanitaires et permettre au final de réduire les délais et les coûts des échanges commerciaux. Cette phase a commencé par l'attribution de codes d'accès au module ePhyto pour permettre l'application de la formule par le GUCE-CI (guichet unique pour le commerce extérieur de la Côte d'Ivoire).

Pour compléter les efforts engagés par le pays en matière sanitaire et phytosanitaire, l'équipe du programme FEAO envisage actuellement de conduire une étude – sur les exportations de cacao et de mangues – afin de mesurer les avantages des modules ePhyto et eRisque pour le secteur privé. Entre le 18 et le 30 mars, plusieurs consultations se sont déroulées avec des opérateurs privés en vue d'examiner les principales contraintes phytosanitaires qui compliquent l'obtention des certificats requis pour pouvoir exporter cacao et mangues. À partir des résultats de la session, l'équipe a élaboré une enquête (pour mesurer l'impact de la mise en œuvre d'ePhyto à l'issue du programme) et recruté des experts techniques chargés de recueillir des données dans quatre zones clés d'Abidjan : Korhogo, le port de San Pedro, le port d'Abidjan et l'aéroport d'Abidjan.





Le programme FEAO organise un atelier de validation SPS sur la gestion des risques phytosanitaires



Suite à l'atelier de pré-validation qui s'est tenu en février 2022 pour renforcer les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) en Côte d'Ivoire, le programme FEAO a organisé un atelier de deux jours pour valider sept textes juridiques et réglementaires destinés à améliorer le cadre de gestion des risques phytosanitaires. Ces instruments aideront à mieux maîtriser les risques phytosanitaires et à réduire les délais et les coûts liés aux inspections phytosanitaires dans le pays. Dans le même temps, ils renforceront la collaboration entre l'ONPV et les acteurs nationaux de la santé des végétaux concernés par les SPS.

Les acteurs clés qui ont participé au séminaire, notamment les experts du programme FEAO et les représentants du Comité de liaison Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique (COLEACP), ont examiné les projets de texte et en ont validé les éléments techniques.

Les sept instruments juridiques qui ont été validés sont les suivants:

- la nouvelle loi sur la protection des végétaux (qui remplace la loi n°64-490 du 21 décembre 1964) ;
- le décret d'application de la nouvelle loi ;
- le décret portant attributions, composition, organisation et fonctionnement du Comité national des mesures sanitaires et sanitaires de la République de Côte d'Ivoire (CN- SUPS- CI) ;
- l'arrêté ministériel fixant les modalités de collaboration entre l'ONPV et les structures de recherche scientifique (publiques et privées) dans le domaine de la santé des végétaux (inspection phytosanitaire, PRA, surveillance, protection phytosanitaire, expérimentations, études, recherche, conseil agricole) ;
- l'ordonnance du ministère en charge de l'agriculture désignant les membres des équipes nationales d'experts chargés de la réalisation du PRA et de l'établissement et de l'actualisation des listes de ravageurs, y compris des organismes de quarantaine et de non-quarantaine.

Au cours du séminaire, les participants ont recommandé les principales étapes suivantes:

- partage des textes validés et corrigés avec les participants, pour commentaires ;
- consolidation des textes revus et corrigés ;
- envoi des textes consolidés à la direction juridique du MEMINADER, pour formatage ;
- transmission des textes formatés aux ministères concernés, pour examen et commentaires ; et
- communication de la version définitive des instruments au Secrétariat général, pour adoption et signatures.

Atelier de validation SPS pour des échanges plus sûrs



Le 12 avril, l'équipe du programme FEAO a conduit un atelier d'un jour à l'intention des représentants de la Direction des services vétérinaires du ministère des Ressources animales et halieutiques (DSV), pour examiner et valider trois textes juridiques (décrets ou arrêtés ministériels) destinés à faciliter les échanges tout en protégeant la santé humaine et animale.

Les trois textes validés sont les suivants:

- Établissement de la liste des produits désinfectants utilisés dans l'élevage comme médicaments vétérinaires ;
- Définition des règles générales et des procédures applicables à la certification des animaux, des produits animaux et des médicaments vétérinaires à l'import-export ; et
- Établissement d'une liste de maladies animales prioritaires en Côte d'Ivoire.

Une fois adoptées, les mesures SPS auront un certain nombre d'effets positifs:

- Réduction des délais et des coûts d'importation (le surcoût des désinfectants vétérinaires importés devrait ainsi être ramené de 22,5 % à 2,5 %) ;
- Réduction du temps nécessaire à l'inspection des animaux, des médicaments vétérinaires, des denrées alimentaires et des sous-produits animaux et à l'obtention des certificats vétérinaires ; et
- Amélioration des mécanismes de contrôle de la qualité destinés à préserver la santé humaine et animale, notamment la surveillance épidémiologique des maladies animales et les plans de riposte d'urgence.

À la fin de l'atelier, les participants sont convenus de:

- partager les textes validés et actualisés avec les participants, pour commentaires ;
- consolider les textes revus et actualisés et les transmettre au service juridique, pour formatage ;
- soumettre les textes définitifs au Chef de cabinet du Ministre et à la DSV, pour signatures.



Le programme FEAO apporte son soutien à un séminaire sur la stratégie douanière

Suite à la mission technique conduite en mars pour réviser la stratégie douanière et examiner l'échange et le rapprochement systématique des données transactionnelles entre les postes aux frontières, le programme FEAO a continué de fournir une assistance technique à l'administration des douanes de la Côte d'Ivoire. Du 12 au 20 mai, le programme a organisé à Bassam un séminaire sur l'élaboration du Plan stratégique douanier 2022-2025 et sur la restructuration du comité de réforme des douanes. Les participants comptaient de nombreux représentants des douanes ivoiriennes, notamment le Président de la réforme et l'Inspecteur général, ainsi que le Directeur du Bureau régional de renforcement des capacités de l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Il s'agissait de présenter dans les grandes lignes les aspects méthodologiques ainsi que les outils et les techniques à prendre en compte pour formuler et actualiser un plan stratégique qui couvre les principaux éléments clés (vision, mission, axe stratégique et indicateurs de performance).

Cette session ayant été productive, les représentants des douanes ont demandé que le programme FEAO facilite un atelier sur les moyens d'exploiter les renseignements douaniers provenant des Systèmes régionaux d'échange d'informations et du Réseau douanier de lutte contre la fraude de l'OMD. Suite à ce séminaire, l'équipe du programme de Côte d'Ivoire a également présenté des exposés sur le respect volontaire des dispositions applicables (une étape cruciale dans la modernisation des opérations douanières) au Directeur général et à d'autres acteurs clés, notamment l'Inspecteur général adjoint, le Directeur de la DARRV, le Directeur du Département des enquêtes douanières, le Directeur du Département de la réglementation et du contentieux, et le Président du Comité de réforme. Au cours de la session, l'équipe a annoncé qu'il était prévu que la délégation ivoirienne se rende aux Pays-Bas dans les prochains mois dans le cadre d'un voyage d'étude sur le respect volontaire des dispositions applicables organisé avec l'appui du programme.





Le programme FEAO rencontre les bailleurs de fonds



Les activités du programme FEAO en faveur de la facilitation des échanges ne sont rendues possibles que par les contributions des donateurs au programme et par l'appui de divers partenaires et institutions régionales. En mars, l'équipe du programme FEAO de Côte d'Ivoire a rencontré des représentants des bailleurs de fonds pour leur présenter les principales réalisations du programme et pour examiner les prochaines étapes alors que le programme entre dans sa dernière année de mise en œuvre. Participaient à cette réunion Mme Anne Bisso, Directrice à USAID ; M. Mauro Miranda, Premier conseiller, Chef de section (Commerce) à la Délégation de l'Union européenne de la République de Côte d'Ivoire ; S.E. Mme Yvette Daoud, Ambassadrice des Pays-Bas en Côte d'Ivoire ; et M. Joel Amani Kouame, Conseiller économique et commercial senior, Ambassade des Pays-Bas en Côte d'Ivoire.

USAID: Mme Bisso a souligné l'importance de renforcer la coordination entre les diverses initiatives commerciales en cours dont la Côte d'Ivoire pourrait se prévaloir pleinement, notamment le nouveau programme Prosper Africa, qui vise à soutenir et renforcer les échanges entre l'Afrique et les États-Unis, et la législation en faveur de la croissance et des opportunités en Afrique (African Growth and Opportunity Act-AGOA).

L'USAID a également réitéré son appui à la mise en œuvre de l'Accord de facilitation des échanges (AFE) et s'est dit très favorable à ce que la Banque mondiale coordonne une réunion des bailleurs de fonds avec le CNFE (pour faciliter la coordination et le recensement des besoins en lien avec les projets liés à l'AFE).

EU: Dans le contexte de la mise en œuvre de l'AFE, l'UE estime que des efforts s'imposent pour sensibiliser davantage les opérateurs économiques. Le rôle du CNFE est de coordonner les réformes de facilitation des échanges, et il convient de tirer parti des plateformes existantes, telles que WhatsApp, pour diffuser les informations relatives à la facilitation des échanges.

Ambassade des Pays-Bas: Une présentation sur l'initiative de respect volontaire des dispositions applicables a suscité beaucoup d'intérêt et de discussions sur les synergies possibles avec les initiatives de gouvernance en cours. Il convient de saluer l'action du programme pour soutenir le CNFE de la Côte d'Ivoire et renforcer sa fonction de plateforme inclusive et participative. Des représentants ont exhorté le programme à continuer de prendre systématiquement en compte les questions transversales dans ses réformes au bénéfice des femmes commerçantes.

Le CNFE du Niger lance un exercice de planification de la réforme



Le CNFE a considérablement avancé dans la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de facilitation des échanges (AFE) de l'OMC avec le soutien du programme FEAO. Pour rappel, l'AFE est à la pointe des efforts déployés à l'échelle internationale pour améliorer l'efficacité des échanges, réduire les coûts commerciaux, accroître la transparence et encourager l'adoption de nouvelles technologies. Les pays en développement et les PMA ont parfois besoin d'aide pour appliquer les dispositions de l'AFE et évaluer leur capacité d'exécution. Ils peuvent ainsi choisir parmi trois catégories (Catégorie A, B ou C) celle qui contient les dispositions qu'il a les moyens de mettre en œuvre.

Le Comité national de facilitation des échanges (CNFE) du Niger a récemment organisé un exercice de planification intensive de l'application de l'AFE en vertu des dispositions de la Catégorie C – conçues pour les pays ayant besoin de plus de temps et d'une assistance technique et financière pour la mise en œuvre de l'accord.

Les membres du CNFE ont travaillé en groupes sur trois grands thèmes:

- Transparence et information ;
- Coopération et coordination interagences ; et
- Douane et transit.



Pour chacun de ces thèmes, les groupes de travail ont examiné les résultats devant être obtenus pour chaque engagement au titre de la catégorie C de l'AFE, et ils ont élaboré les principales activités à mettre en œuvre pour atteindre ces résultats. Durant la session, les experts du programme FEAO ont également réexaminé les synergies existantes entre les dispositions de l'Accord de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) et celles de l'AFE de l'OMC. À la fin de la session, les membres du CNFE sont convenus d'établir une feuille de route détaillée, assortie d'un calendrier de mise en œuvre de l'AFE.



Le programme FEAO et l'Office togolais des recettes forment des agents des douanes à la gestion des risques douaniers



Du 4 au 8 avril, le programme FEAO, en collaboration avec l'Office togolais des recettes (OTR), a organisé un atelier de formation technique à la gestion des risques douaniers. La session hybride à laquelle ont participé 50 agents togolais des douanes a été facilitée par un spécialiste des douanes du programme FEAO, avec l'aide d'experts en gestion des risques de l'OTR.

Cette formation destinée à renforcer la maîtrise des techniques internationales et des meilleures pratiques de gestion des risques douaniers a été utile aux participants. Elle vient compléter l'initiative actuellement menée par l'OTR pour réduire le plus possible les inspections physiques des marchandises importées aux frontières togolaises, grâce à la mise en place de divers mécanismes de gestion des risques douaniers, y compris des applications TI.

La mise en œuvre de mécanismes de gestion des risques constitue l'une des dispositions majeures de l'Accord de facilitation des échanges (AFE) de l'OMC. Elle permet en effet à la fois d'améliorer l'efficacité, de réduire le temps de dédouanement et de renforcer les contrôles pour détecter les fraudes et autres infractions.

Les participants ont été globalement satisfaits des résultats de l'atelier et ont demandé qu'une formation de suivi soit organisée en août 2022 sur d'autres éléments liés à la gestion des risques douaniers, tels que le plan d'action pour la mise en œuvre d'outils de gestion des risques et la cartographie du transit de marchandises au poste frontière de Cinkasse. De fait, l'équipe du programme FEAO et la direction de l'OTR ont déjà rencontré le Directeur des douanes et de l'OTR du port de Lomé pour convenir des modalités concrètes d'organisation de cette future formation.

